

**COMMUNE DE BOUVANCOURT**

2 place de la Mairie

Tél : 07.85.87.75.85

E-Mail : mairie.bouvancourt@gmail.com

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 AVRIL 2021**

Etaient présents : Arnaud NININ, Roger DE VREESE, Mickaël BLEANDONU, Francis CHATINET, Frédéric CODER, Janick MADOUX, Emmanuelle MEDOUS, Marie-Françoise PONCET, Raphaël PREVOT, Nathalie WATELET

Etait excusé : Jean-Philippe RUY ,

Madame Nathalie WATELET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

La séance est ouverte à 20h00

**I - LECTURE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 19 MARS 2021**

Le maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**II - COMPTE-RENDUS AUX DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS**

- Vision conférence pour les nouveaux maires avec Monsieur Leroy, président de l'association des maires de la Marne
- Réunion de chantier concernant les travaux rue du Moulin : les travaux sont bien avancés
- Rendez-vous avec la trésorerie de Fismes pour présenter le budget avant le vote
- Réunion à Vandeuil sur la voirie : prévision de travaux pour la commune
  - ✚ Extension de l'éclairage à Vaux Varennes
  - ✚ Enfouissement de réseaux à Vaux Varennes
  - ✚ Route d'Hermonville à Luthernay : gravillonnage
- Visio conférence avec les impôts pour expliquer les changements concernant les impôts locaux et pour compléter la MI 1259
- Déjeuner avec la Présidente de la communauté urbaine a été annulé

**III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée et l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

**COMMUNE DE BOUVANCOURT**

2 place de la Mairie

Tél : 07.85.87.75.85

E-Mail : mairie.bouvancourt@gmail.com

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice	141 097,51	146 159,06	+ 5 061,55
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		69 406,49	+ 69 406,49
	Excédent ou déficit global	141 097,51	215 565,55	+ 74 468,04

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
<b>SECTION D' INVESTISSEMENT</b>	Résultat propre à l'exercice	4 658,40	3 860,79	- 797,61
	Solde antérieur reporté (ligne 001)		32 475,86	+ 32 475,86
	Solde d'exécution positif ou négatif	4 658,40	36 336,65	+ 31 678,25

<b>Restes à réaliser Au 31 décembre</b>	Fonctionnement			
	Investissement			

<b>RESULTAT CUMULES (y compris RAR)</b>	<b>145 755,91</b>	<b>251 902,20</b>	<b>+ 106 146,29</b>
---	-------------------	-------------------	---------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**IV – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L. 2121-31

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à réaliser.

Considérant l'approbation du compte administratif 2020 lors de la même séance,

**COMMUNE DE BOUVANCOURT**

2 place de la Mairie

Tél : 07.85.87.75.85

E-Mail : mairie.bouvancourt@gmail.com

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

**DECIDE**

- D'arrêter les comptes de gestion 2020 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur
- De n'apporter ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

**V – AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 32 475.86 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 69 406.49 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -797.61 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 5 061.55 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 31 678,25 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 74 468,04 €

**VI – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu le code général des impôts et notamment son article 1636 B sexies,

**COMMUNE DE BOUVANCOURT**

2 place de la Mairie

Tél : 07.85.87.75.85

E-Mail : mairie.bouvancourt@gmail.com

Vu le projet de budget primitif présenté à la commission des finances le 25 février 2021

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 8 mars 2021

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales : taxe d'habitation des résidences secondaires (pas possible de 2020 à 2022), taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour 2021 : considérant que suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2021, le taux départemental de la taxe sur le foncier bâti 2020 de 15,51 % est automatiquement ajouté au taux communal de 17,77 voté par la commune en 2020, le taux de référence de la taxe sur le foncier bâti pour 2021 est fixé à 33,28 % sans incidence pour le contribuable (à l'exception de la hausse légale de 0,2 % de la valeur locative ou de toute modification de la valeur locative).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide :

- De fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2021 :
  - Taxe d'habitation des résidences secondaires : pas possible de 2020 à 2022
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,91 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,38 %
- De charger le maire de la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux

**VII – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29

Vu le rapport sur les orientations budgétaires qui a eu lieu le 8 mars 2021

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de voter le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE

- d'approuver le budget primitif 2021 principal comme suit :

<b>Exercice 2021</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	236 324,04	236 324,04
Section d'investissement	35 655,25	35 655,25
Global	271 979,29	271 979,29

**VIII – QUESTIONS DIVERSES**

- Pour information, Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier concernant la fête des voisins

N'ayant plus de questions à traiter, la séance est levée à 20h40

**COMMUNE DE BOUVANCOURT**

2 place de la Mairie

Tél : 07.85.87.75.85

E-Mail : mairie.bouvancourt@gmail.com

Mickael BLEANDONU	
Francis CHATINET	
Frédéric CODER	
Roger DE VREESE	
Janick MADOUX	
Emmanuelle MEDOUS	
Arnaud NININ	
Marie-Françoise PONCET	
Raphaël PREVOT	
Jean-Philippe RUY	
Nathalie WATELET	